



Volonté de porter plainte votre bénévole

Par abcde2

Bonjour,
Je vous écris suite à un incident que j'ai eu avec votre bénévole "kang74",
Cette personne s'est montrée extrêmement déplaisante à mon égard : face à son incapacité de me donner des recours pour que je me défende, elle a commencé à défendre la partie adverse et à me faire la leçon en me menaçant,
Quels recours s'offrent à moi pour regagner ma considération ?

PS: Inutile de supprimer ma publication, j'en créerai d'autres.

Par ESP

Bonsoir
Pourriez vous poster à nouveau votre sujet, svp.

Par abcde2

xxxxxx
Donnez-moi le nom et prénom de votre bénévole pour que je puisse porter plainte.

Propos inadaptes supprimés par la modération...

Par StephaneB

Bonjour

Je me permets d'intervenir pour poster une jurisprudence
[url=https://www.murielle-cahen.fr/p_forum/]https://www.murielle-cahen.fr/p_forum/[/url]

Ne connaissant pas le sujet, je ne prendrai pas position. Néanmoins, une question me taraude. Quel est votre préjudice ? Bien sûr, je respecterai votre choix si vous ne souhaitez pas répondre.

Par Isadore

Bonjour,
Les bénévoles sont anonyme et même si c'était possible il serait hors de question de donner les informations personnelles d'un bénévole qui avait consacré beaucoup de temps et d'énergie à vous expliquer pourquoi votre position était juridiquement infondée.

Vous vous étiez livré à un véritable harcèlement et il est hors de question de recommencer votre cirque.

La partie adverse avait raison et vous portez l'entièreté de la responsabilité de votre situation. En plus il s'agissait d'une vétille.

Par janus2

Bonjour,
abcde2 n'apparait, sur le forum, que dans ce sujet ci, le sujet incriminé a t-il été supprimé ou est-ce que abcde2 y apparaissait sous un autre pseudo ?

Difficile alors de savoir si une infraction pénale a été commise justifiant une plainte...

Par chaber

bonjour

Or, sauf injonction judiciaire, aucun webmaster ne communiquera d'adresse IP ou identité à quiconque.

Et pour obtenir une injonction judiciaire de la part d'un juge, même en référé, il faudra fournir des arguments concrets un peu plus solides que ceux dont vous disposez qui ne sont que des supputations, des spéculations, des interprétations.

Quel était votre questionnement et sous quel pseudo pour vous donner un avis neutre?

Par Isadore

Le sujet avait été supprimé et le compte bloqué.

Le sujet initial concernait un échec à un examen en M1 ayant entraîné une non obtention du diplôme en M2 jusqu'à validation desdites matières. Kang a eu le malheur de s'essayer à expliquer que quand on ne valide pas toutes les matières il est inutile de traîner l'établissement en justice pour obtenir réparation au motif que la non obtention du diplôme constitue un préjudice.

La même question posée sur d'autres forums avait suscité le même genre de réponses.

L'auteur de la question a ensuite développé une véritable obsession en estimant Kang responsable de ses maux en multipliant les sujets délirants. Il n'y avait eu aucune "menace" autre que l'avertissement qu'engager une procédure contre l'établissement concerné l'exposait à se voir condamner pour le caractère abusif de la procédure.

Le pseudonyme initial était luff1995, l'affaire a eu lieu en octobre dernier.

Par janus2

Le sujet avait été supprimé et le compte bloqué.

C'est possible ça ?

A priori, luff1995 existe bien...

Par Isadore

Je croyais qu'il avait été bloqué puisque ses messages avaient cessé.

Marck m'avait dit que seul l'administrateur du site pouvait bloquer un compte sur ce forum, j'avoue ne pas savoir ce qui avait été fait exactement pour mettre fin à l'affaire et aux dizaines de messages postés chaque jour.

Par isernon

bonjour,

luff1995 (ou abcde2) a posé, il y a 6 mois, cette même question relative à la délivrance de son M2 sur un site d'avocat ou un avocat lui a répondu " Apparemment votre école ne refuse pas de vous délivrer votre diplôme puisque vous devez passer deux matières du M1 " et lui conseille devant son insistance de se faire aider par un avocat.

salutations

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il a semble-t-il écumé un certain nombre de forums juridiques et houspillé les intervenants de manière répétitive.

Par Rambotte

Néanmoins, une question me taraude. Quel est votre préjudice ?

La question qui pourrait tarauder est aussi celle-ci : quelle infraction pénale avait commis kang ? Puisque la plainte ne concerne que le pénal. On ne porte pas plainte si on subit un préjudice hors de toute infraction pénale. On agit alors directement en justice pour la réparation du préjudice.

Par abcde2

Bonjour,

Je reviens vers vous pour vous dire que je n'en ai rien à xxxxxx de votre rationalité juridique dépourvue de caractère, Donnez-moi le nom de votre bénévole que je puisse porter plainte,

Propos modérés.

Par yapasdequoi

Je pense que vous n'avez pas compris que vous ne l'aurez pas.

Par CToad

Bonjour

Je crois que le mieux à faire ici c'est : Don't feed the troll

Par ESP

J'engage chacun à auto-modérer ses propos!

STOP SVP

Il serait préférable de s'abstenir de mettre de l'huile sur un feu qui manque de combustible.